



Termes de références d'une étude portant sur les retombées économiques de la pêche professionnelle côtière en Nouvelle-Calédonie en 2020

Préambule

L'ADECAL Technopole est une association Loi 1901 financée à titre principal par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, et les 3 provinces de Nouvelle-Calédonie, avec pour objet de « Favoriser la diversification de l'économie calédonienne par l'émergence de projets et filières innovants en faveur du développement durable ». Elle est structurée en 4 pôles dont un Pôle Marin sur l'économie bleue, qui, depuis sa création en 2013, développe des programmes d'expérimentation et de transfert, et déploie une ingénierie de montage et de gestion de projets sur des sujets d'intérêt partagés, en s'appuyant sur un réseau de partenaires publics et privés.

Le Pôle Marin de la Technopole, met en aussi œuvre depuis 2019 le « volet pêche et aquaculture » du programme européen PROTEGE, financé par le 11^{ème} FED PTOM sur la période 2019-2023. Ce programme régional vise à contribuer au développement durable des filières du secteur primaire, dont l'aquaculture et la pêche.

L'Observatoire des Pêches Côtières (OPC) a été créé en février 2020, à la demande des collectivités et avec l'appui de PROTEGE au travers d'un financement du 11^{ème} Fonds Européen de Développement. Il est le guichet unique concernant les données et les informations relatives à la pêche côtière à l'échelle de la Nouvelle Calédonie. Sa mission a été définie ainsi : « Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière, afin d'éclairer les décisions ».

Son plan stratégique se décline en 3 objectifs :

- i) Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière.
- ii) Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière.
- iii) Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs.

L'OPC lance un appel d'offres pour évaluer le poids socio-économique de la filière pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie, dont le cahier des charges est présenté ci-après. **Le poids de la pêche non-professionnelle, quoi que considérable ne sera pas traité dans le cadre de cette étude.**



ADECAL – TECHNOPOLE

1 bis, rue Berthelot – B. P. 2384 – 98846 Nouméa Cédex – Tél. : (687) 24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87
N° RIDET : 418 822 002

Contexte

A l'échelle de la région Pacifique, la pêche côtière contribue de manière capitale à la sécurité alimentaire et à l'économie des territoires. En Nouvelle-Calédonie, la pêche côtière occupe ainsi une place primordiale dans le tissu social, culturel et économique du territoire. L'évaluation des prélèvements réalisés par la pêche côtière, de l'impact exercé par cette activité sur les ressources marines, mais également son effet induit sur les filières économiques associées, représente un enjeu majeur.

Chaque province dispose de son propre code de l'environnement incluant des dispositions spécifiques à l'accès et aux conditions d'exploitations des ressources marines par catégorie d'usagers (professionnel ou non professionnel) dans leur périmètre géographique. Plus spécifiquement pour la **pêche professionnelle**, quelques constats globaux apparaissent :

- Il existe des différences interprovinciales sur les conditions d'obtention des autorisations de pêche, la possibilité d'être pluriactif ou pas ainsi que sur l'attribution des aides financières. En revanche, l'obligation de tenue et de restitution d'un carnet ou de fiches de pêche (dispositif déclaratif) est commun aux 3 provinces. Le taux de couverture (nombre de carnets rendus/nombre de carnets délivrés) est variable : 80% pour la province Sud, 49% pour la province Nord, la province des îles Loyauté ne collectant pas de carnets de pêche ces dernières années ;
- Dans sa mission relative au suivi statistique des filières exploitant les ressources marines, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie au travers du Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche collecte chaque année un nombre restreint de données auprès des provinces (nombre d'autorisations de pêche, volume et chiffre d'affaires par famille ou espèces) ;
- L'OPC, dans le cadre de sa mission, compile les bases de données provinciales de pêche professionnelle existantes, et produit, depuis 2019 un bilan statistique annuel exhaustif, dont les paramètres clés sont :

- Nombre d'autorisations de pêche délivrées ;
- Nombre de pêcheurs professionnels côtiers, typologie des pêcheurs ;
- Description de la flotte (nombre de bateaux, taille et matériau) ;
- Taux de retour des carnets de pêche (où figurent les données liées aux captures) ;
- Production déclarée et chiffre d'affaires par espèce ;

et dont les principaux indicateurs sont :

- nombre de jours de mer déclarés ;
- effort de pêche (kg/pêcheur, kg/jour de pêche) ;
- chiffre d'affaires rapporté au kg pêché.

Le traitement des données 2020 est en cours de finalisation. Ces données seront fournies au prestataire au démarrage de l'étude.



ADECAL – TECHNOPOLE

1 bis, rue Berthelot – B. P. 2384 – 98846 Nouméa Cédex – Tél. : (687) 24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87
N° RIDET : 418 822 002

- Compte tenu de la répartition géographique de la population, l'agglomération de Nouméa reste le principal débouché des produits de la mer (environ 60% des flux transitant par le seul marché municipal de Moselle), et une grande partie des flux entre le Nord et le Sud transite via les colporteurs (voir *Marty et al.*, 2005 pour plus de détails). Il convient de préciser que la quasi-totalité de la production est destinée au marché local hormis les holothuries (exportées sur le marché asiatique) et historiquement les coquilles de trocas.

Tableau récapitulatif des données existantes que l'OPC mettra à disposition du prestataire :

Source de données	Format / Nature des informations utilisables	Origine des données
Observatoire des pêches (OPC)	Rapport : Bilan statistique annuel de la Nouvelle-Calédonie, année 2019 Bases de données (hébergées dans un méta infocentre) de la pêche côtière professionnelle, de 2010 à 2020	Services des pêches de province Sud, province Nord, province des îles Loyauté.
Service du Parc naturel de la mer de Corail et de la pêche / OPC	Rapports : Prix des produits de la mer au marché de Nouméa, de 2010 à 2020 Base de données associée	Marché de Nouméa
Auclair Dupont, Quidnovi	Rapport : Etat général de la filière pêche en Nouvelle-Calédonie, 12/2020	ISEE, Direction des Affaires maritimes, Services des pêches de province Sud, province Nord, OPC
DAVAR/ERPA/ASS-NC*, Quidnovi	Enquête de consommation auprès des ménages, 2014-2017 – base de données	Ménages Calédoniens
Marty, Kronen et Magron	Rapport (dans le cadre du Programme Zonéco) : Analyse de l'état actuel de la commercialisation des produits de la pêche lagonaire en NC, 2005	
ISEE	Quantité et valeur des produits de la mer exportés, dont thons, crevettes, holothuries, coquilles de trocas. Données mensuelles depuis 2000	Direction régionale des douanes
Sabinot et al. 2020	Pêche Côtière en Province Nord : Enquête sur l'efficacité des aides provinciales Rapport et base de données	Province Nord, IRD, IAC

*Direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales / Établissement de la régularisation des prix agricoles/ Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie



ADECAL – TECHNOPOLE

1 bis, rue Berthelot – B. P. 2384 – 98846 Nouméa Cédex – Tél. : (687) 24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87
N° RIDET : 418 822 002

Objectif de l'étude

Objectif principal :

Quantifier l'impact socio-économique direct et indirect des activités de pêche professionnelle côtière en Nouvelle-Calédonie, avec une déclinaison par province et une déclinaison par métiers principaux* ou par grande catégorie d'espèces ciblées**.

Sous objectifs :

(i) Développer une méthode qui permet de répondre à l'objectif principal en identifiant et en exploitant l'ensemble des sources d'information existantes ;

(ii) Identifier les « manques » ou secteurs d'activité où l'information n'est pas disponible ou incomplète, et effectuer des recommandations pour améliorer la collecte. Ceci, afin de faciliter la collecte et le traitement des informations et à l'avenir, actualiser de manière plus aisée le poids socio-économique de la filière de la pêche côtière ;

(iii) Identifier les liens entre les acteurs, quantifier les flux monétaires et quantifier les emplois générés par l'activité de pêche.

Cadre spatial : L'étude sera réalisée pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, avec une déclinaison provinciale.

Cadre temporel : L'étude concernera les données disponibles de 2020 couplées aux résultats des enquêtes qui seront réalisées en 2022.

* Lorsque ce sera possible, présenter les résultats par métiers principaux, c'est-à-dire par typologie de pêcheurs : crabiers, pêcheurs à la ligne, pêcheurs de poissons profonds, pêcheurs de langoustes, fileyeurs, etc.

** Par exemple : Crustacés, poissons lagunaires, poissons profonds, holothuries, etc.



ADECAL – TECHNOPOLE

1 bis, rue Berthelot – B. P. 2384 – 98846 Nouméa Cédex – Tél. : (687) 24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87

N° RIDET : 418 822 002

Détail des réalisations attendues

A) En 1^{er} lieu, le tableau récapitulatif des données/de la bibliographie existantes (complémentaire aux éléments transmis par l'OPC) sera actualisé. Il permettra d'alimenter la méthode proposée dans la proposition de la prestation.

B) Une étude permettant de répondre aux objectifs précités sera présentée, selon la structure suivante:

1. Quel est le poids économique de la pêche côtière professionnelle ?

1.1 Quelles sont les richesses créées par la pêche ?

La méthode pressentie pourra se baser sur :

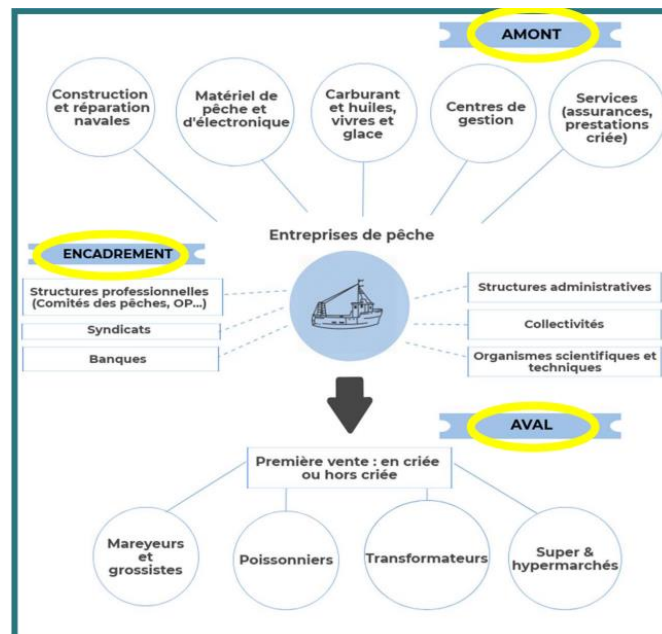
- Un échantillonnage stratifié de la population de pêcheurs côtiers globale ;
- Des enquêtes pour compléter les données existantes, notamment concernant les frais de production (carburants, glace, appâts, matériel, d'équipage, etc.).

A partir des données récoltées, seront ainsi attendues :

- Une évaluation des ventes brutes (chiffre d'affaires) et des ventes non déclarées (dons, autoconsommation) ;
- Une évaluation des coûts de production détaillés par grands postes de dépense ;
- Un bilan d'exploitation ;
- Une estimation de la part de contribution directe de la pêche côtière à l'économie du territoire.

1.2 Quelles sont les richesses créées par les activités connexes à la pêche professionnelle ?

Pour se faire, trois **maillons** doivent être considérés : amont / aval / encadrement



Méthode pressentie :

- Réaliser un échantillonnage stratifié des groupes d'acteurs identifiés ;
- Collecter des données auprès des sources existantes complétée par des enquêtes.

Résultats à produire par maillon :

- Nombre d'entreprises et part de leur chiffre d'affaires associé à la pêche côtière ;
- Recettes et coûts publics de la pêche : montant et origine des subventions octroyées à la filière, montant des exonérations de taxes, recettes, coûts réglementaires ;

NB : Intégrer les sociétés exportatrices d'holothuries dans les entreprises aval.

Résultats à produire pour l'ensemble de la filière :

- Estimation du poids direct et indirect de la pêche côtière à l'économie du territoire ;
- Cartographie de la filière et de la chaîne de valeur ;
- Part de la valeur ajoutée à chaque maillon de la chaîne de valeur.

2. Combien un emploi en mer (pour la pêche côtière professionnelle) génère d'emplois à terre ?

L'unité utilisée sera l'ETP.

2.1 Nombre d'emplois directs détaillé par type d'emploi : procéder par enquêtes avec la même population que pour la partie 1.1 ;

2.2 Nombre d'emplois indirects détaillé par type d'emploi, avec la même population que pour la partie 1.2 ;

2.3 Nombre d'emplois induits détaillé par type d'emploi, en utilisant la « méthode de base » (Boncoeur, 1995).

C) En option

Comparer les résultats issus des enquêtes réalisées auprès des pêcheurs professionnels (charges d'exploitation, dons/autoconsommation, nombre de matelots) avec les données provinciales issues des fiches de pêche (le pourcentage de couverture pouvant être faible selon les provinces).



ADECAL – TECHNOPOLE

1 bis, rue Berthelot – B. P. 2384 – 98846 Nouméa Cédex – Tél. : (687) 24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87
N° RIDET : 418 822 002

Livrables :

- Un rapport synthétique final répondant aux objectifs de l'étude, comprenant une fiche de synthèse présentant les principales caractéristiques de la filière et les différents résultats issus de cette étude (production annuelle, flotte, coûts et richesses créés, secteurs impactés, nombre d'emplois, etc.) ;
- Une présentation orale accompagnée d'une présentation PPT mettant en lumière les résultats principaux ;
- L'ensemble des éléments associés à l'étude (échantillons, questionnaires, données, méthodes de calculs).

Calendrier et clauses techniques :

Le dépôt des offres complètes devra être effectué pour le vendredi 24 juin 2022, dernier délai.

La remise des résultats finaux de l'étude (ensemble des livrables) est attendue pour le 14/10/2022.

L'offre technique et financière du prestataire devra détailler la méthodologie envisagée pour répondre aux éléments attendus A et B, et éventuellement l'option C. L'offre devra également détailler la liste des livrables, les moyens humains et financiers associés, le coût de la prestation et le calendrier de réalisation.

Si la méthode présentée diverge de celle pressentie (figurant dans la présente consultation), elle devra être expliquée et argumentée.

L'offre inclura également les points suivants :

- Réunion de lancement avec validation de la méthode par le comité de pilotage ;
- Point d'étape à mi-parcours (J+3 mois) au comité de suivi (comité restreint) ;
- Restitution préliminaire de l'étude au comité de suivi (x1) et restitution au comité de pilotage (x1) ;
- Présentation des résultats de l'étude dans le cadre des assises de la pêche prévues pour novembre 2022.

L'offre devra être adressée à Mme Cécile Wahmetrua de l'ADECAL Technopole à cette adresse : cecile.wahmetrua@adecal.nc, accompagnées du/des CV du prestataire et de ses références.

Le choix du prestataire sera effectué en fonction des critères suivants :

- Compréhension du besoin et qualité de la proposition méthodologique pour répondre aux objectifs du projet (40%) ;
- Composition de l'équipe et références professionnelles sur des travaux de nature équivalente. Une équipe pluridisciplinaire intégrant des compétences économiques et halieutiques sera un atout (20%);
- Coût de la prestation détaillée en jour/homme (30%) ;
- Calendrier de mise en œuvre (10%).

**ADECAL – TECHNOPOLE**

1 bis, rue Berthelot – B. P. 2384 – 98846 Nouméa Cédex – Tél. : (687) 24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87
N° RIDET : 418 822 002

Composition du comité de pilotage de l'étude :

OPC, Services des pêches des 3 provinces, SPNMCP (gouvernement de la NC), CPPNC (Confédération des pêcheurs professionnels de NC), Pôle Pêche CAPNC (Chambre d'Agriculture et de la pêche NC), Agence rurale, CPS PROTEGE et CPS Pêche côtière.

Composition du comité de suivi de l'étude :

OPC, CPS Pêche Côtière, Agence Rurale, Pôle Pêche CAPNC

Demande de précisions

Le prestataire peut demander des précisions de quelque nature que ce soit sur la présente consultation. Il devra le faire par courriel auprès de Cécile Wahmetrua cecile.wahmetrua@adecal.nc. Les réponses aux questions pourront être diffusées à l'ensemble des postulants si cela est opportun.



ADECAL – TECHNOPOLE

1 bis, rue Berthelot – B. P. 2384 – 98846 Nouméa Cédex – Tél. : (687) 24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87

N° RIDET : 418 822 002